

Repérer et contribuer à la prise en compte des violences faites aux femmes

RS5955 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	332, 332t
Formacode(s)	44011
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	25/03/2022
Date d'échéance	25/03/2027

Certificateur(s)

INSTITUT RESSOURCES INTERVENTION SOCIALE · SIRET : 44994108700032

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Pour être en capacité d'accompagner ces femmes victimes de violence, il est indispensable que les professionnels en lien avec des femmes, aient des connaissances sur la typologie des violences de genre (de l'outrage sexiste au viol) pour mieux les identifier, sur les mécanismes d'emprise et d'amnésie traumatique ; sur les conséquences psycho-traumatiques à court/moyen/long terme, afin d'être en mesure d'accompagner et/ou orienter vers les services concernés les femmes victimes de violences qu'ils seraient amenés à rencontrer dans leur exercice professionnel, quel que soit leur secteur d'intervention.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1 - Connaître les origines et les mécanismes des violences faites aux femmes afin d'identifier les situations à risque.

C2 - Maîtriser la législation et les dispositifs de prise en charge des victimes et des auteurs de violences pour construire son action dans le cadre légal

C3 - Distinguer les différentes formes des violences faites aux femmes afin de comprendre leur impact pour les victimes et pour la société

C4 - Repérer les signaux d'alerte (signaux faibles/signaux forts) pour proposer une aide

C5 - Entendre et recueillir la parole d'une femme victime de violences afin de rompre son isolement et envisager avec elle les suites potentielles.

C6 – Informer les femmes concernées des services et dispositifs compétents et de leurs spécificités (3919, maison des femmes, CIDFF, police, justice, médecine, planning familial, associations diverses...) pour leur permettre de les solliciter.

C.7 - Elaborer une démarche de prévention dans son contexte professionnel afin de faire évoluer les pratiques pour contribuer à la prise en compte des violences faites aux femmes.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Cette certification s'adresse au personnel médical, de la police, de la justice, à des enseignants et des travailleurs sociaux.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est composé de 3 personnes :

- Un représentant employeur
- Un représentant employé

- Un représentant du centre de formation

Base légale

Date de décision	25/03/2022
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	25/03/2027

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	10	—	—	—
2020	15	—	—	—

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.institut-iris.fr/formation-violences-faites-aux-femmes/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5955/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	990 €
Durée	28 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	11
Parcours menés à terme	10
Taux d'achèvement	91 %
Période	01/2024 – 07/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	14
Montant total engagé	10 660 €
Coût moyen par dossier	761 €
Durée moyenne	28 h

Période	09/2022 – 10/2025
France compétences	91 %
Reste à charge titulaire	9 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.